



ASSURANCE & PHOTOVOLTAÏQUE

Technique courante/non courante - AQC - C2P - ATec- ETN - ATEx - GS21 - Liste Verte - Mise en observation

* ACTEURS

AQC (Agence qualité construction) :

Lieu de travail et d'échanges de 44 organismes membres qui se mobilisent autour de la qualité de la construction.

Ses 4 missions :

Observatoire	Prévention Produits (C2P)
Prévention/ construction	Programme PACTE (rédaction de règles de l'art)

C2P (Commission Prévention Produits) :

- Retour d'expérience sur les pathologies du bâtiment
- Éviter la sinistralité liée aux nouveaux produits
- Analyser les risques

Membres principaux :

FFA (assureurs), FFB, CAPEB, CSTB, COPREC (contrôleurs techniques), CFEC (experts construction), AIMCC (fabricants)



* DOMAINE TRADITIONNEL



Technique « éprouvée »

Ce qui est connu, éprouvé, s'assure plus facilement et suit des règles de l'art fixées par des normes / DTU ...

* NON TRADITIONNEL



Technique « récente »

Ce qui est innovant doit être évalué et validé. On parle d'évaluations techniques.

* ÉVALUATION TECHNIQUE

Vise un procédé photovoltaïque :



Panneau



Système de montage



Domaine d'emploi

Les plus fréquentes :

ETN (enquête de technique nouvelle)

Rédigée par : fabricant
Validée par : contrôleurs techniques

ATec
(Avis technique)

Rédigé par : fabricant et CSTB
Validé par : GS21

ATEx
(Appréciation technique d'expérimentation)

Rédigée par : fabricant et CSTB
Validée par : comité d'experts

Ils y a plusieurs cas d'ATEx :

Cas A :
Durée limitée / Chantiers limités
Cas B : 1 chantier
Cas C : Renouvelle le B

✧ GS2I

Groupe d'experts aux compétences complémentaires qui valident techniquement les avis techniques photovoltaïques.

✧ C2P ET AVIS TECHNIQUE

La C2P étudie l'ATec. Si elle juge qu'il ne crée pas de risques assurantiels, elle le place sur liste verte. Il sera considéré comme une technique courante.



ATec

+



Validation C2P

=



Technique courante

La liste verte est consultable sur: <http://listeverte-c2p.qualiteconstruction.com/>. La recherche se fait par référence, en choisissant le numéro du GS (21) dans la liste déroulante en bas à gauche.

✧ TECHNIQUE COURANTE



Domaine traditionnel, élargi par des évaluations techniques validées par la C2P, dont les ATec en liste verte et les ATEEx validées.

Les travaux en technique courante sont définis dans votre contrat d'assurance.

✧ TECHNIQUE NON-COURANTE



Le reste, dont, généralement, les ETN !

À déclarer systématiquement à l'assureur lors de la souscription ou en cours du contrat, pour qu'il soit adapté.



Faites un point régulier des techniques que vous employez et demandez conseil à votre assureur !

✧ QU'EST CE QU'UNE MISE EN OBSERVATION ?

Processus de vigilance « classique » de la filière bâtiment



1 - Analyse de risques
ou retours de sinistres

La mise en observation cible une famille (pour ne pas nommer le produit à risque).

Les avis techniques concernés passent de technique courante à technique non-courante.



2 - Mise en observation



La C2P communique sur les raisons de la mise en observation, la famille ciblée, les possibilités de sortie de mise en observation.

Ce document a été rédigé par le GMPV-FFB pour le réseau FFB uniquement, sans concertation avec les acteurs cités.



Une question ? J'appelle ma Fédé !